

En dernier lieu, je note au *Feuilleton* que le bill, s'il est adopté, sera renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. J'avais demandé qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui, je pense, serait plus approprié puisqu'il examine les mesures relatives aux libertés civiles. Je ne veux pas que le bill soit retardé pour cette raison, mais, si cela convient, il se pourrait que je demande plus tard le consentement de Votre Honneur pour faire renvoyer le bill à ce comité.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan) d'avoir eu la sagesse de ressusciter ce bill qui figurait au *Feuilleton* lors de la législature précédente et de le présenter comme bill d'initiative parlementaire.

Pour ce qui est du tirage, j'y ai assisté, et il est assez intéressant de noter que les deux premiers bills ont été reportés et que celui du député a été le premier à être présenté au cours de la présente législature au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'aurais préféré qu'il le soit un peu plus tard parce que cela nous aurait donné le temps d'adopter certains changements que le premier ministre (M. Clark) envisage d'apporter à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je suis très sympathique au bill. Je crois que le député de York-Centre connaît mes vues sur toute la question des boycottages, et en particulier des boycottages économiques. J'ai passé un mois au Moyen-Orient au cours duquel j'ai visité plusieurs pays arabes ainsi qu'Israël et, à mon retour, j'ai présenté au premier ministre un rapport sur la question des boycottages économiques. Au cours de la dernière législature, j'ai moi-même présenté un bill privé portant sur cette question mais, malheureusement, il était trop loin sur la liste et n'a jamais vu le jour.

Quand j'en ai fait la proposition, je n'ai pas fourni de détails. Je les retenais à dessein. Je voulais attendre jusqu'à ce qu'on me dise que le bill allait probablement être proposé et qu'il serait envoyé chez l'imprimeur. J'agissais à dessein, car je savais que la question était très délicate comme c'est encore le cas aujourd'hui. Je n'ai donc pas fait connaître les détails de mon projet de loi espérant avant tout que les questions essentielles seraient résolues. J'ai eu beaucoup d'espoir quand le président Carter et M. Begin se sont rencontrés; j'ai cru que ces deux hommes et le président de l'Égypte allaient faire débloquer les choses. Peut-être étais-je trop optimiste à ce moment-là.

En matière de commerce et d'échanges, nous préférons qu'il y ait le moins possible de règlements de manière à ne pas entraver la marche des affaires. J'ai constaté que les préoccupations variaient. D'abord, j'ai constaté que le nom des sociétés canadiennes frappées du boycottage avait été pris dans une vieille édition de l'annuaire des directeurs publié par le *Finan-*

Les boycottages économiques étrangers

cial Post et qu'un bon nombre de ces entreprises n'étaient plus en affaires. D'autres avaient fusionné, s'étaient intégrées et leur raison sociale avait été changée. Cette liste n'était donc pas très à jour.

Dans mes conversations en Irak et en Syrie j'ai vu que l'intérêt variait—les sentiments étaient loin d'être les mêmes que ceux que j'avais constatés chez les hommes d'affaires du Caire. Leur attitude se résumait à ceci: si nous voulons acheter ce que vous avez nous trouverons bien un moyen de l'obtenir en dépit du boycottage. Par exemple, si les députés jettent un coup d'œil à la liste originale, ils verront le nom de la société Ford. Or aujourd'hui la société Ford fabrique des camions et des tracteurs au Caire. Nous n'avons cessé de nous préoccuper de la marche des événements au Moyen-Orient et c'est pour cette raison que le premier ministre, comme tout le monde le sait, a chargé M. Stanfield non seulement d'étudier le projet de déplacement de notre ambassade de Tel Aviv à Jérusalem, mais aussi toute la question du boycottage.

D'après mes informations, il est question de présenter l'an prochain un projet de loi à ce sujet. J'ignore si le contenu de ce bill différerait beaucoup de ce que préconise le député. Je serai heureux d'avoir sa collaboration et ses conseils à ce moment-là parce que je sais qu'il s'intéresse énormément à ces questions, tout comme le reste des députés d'ailleurs. Je dois cependant signaler au député que nous avons l'intention d'étouffer le bill à l'étude aujourd'hui parce que nous croyons que le rapport que fera M. Stanfield influera sur la mesure que nous présenterons au cours de la nouvelle année. Par conséquent, même si je respecte beaucoup les intentions du député et que je lui suis gré d'avoir présenté cette mesure, nous ne pouvons pas renvoyer son bill à un comité pour l'instant.

Je sais d'expérience que ceux qui s'occupent de commerce se considèrent toujours comme étant au-dessus des aspects politiques d'une situation. De fait, si l'on étudie l'histoire, on constate que les commerçants précèdent ordinairement les diplomates. Dans ce cas-ci, le problème provient du fait que les mesures prises par certains pays du Moyen-Orient semblent aller à l'encontre des droits civils des Canadiens. Cela intéressera peut-être le député de savoir que je me suis intéressé personnellement à ce supposé boycottage pour la première fois quand certaines personnes qui faisaient des ventes au comptant à un pays du Moyen-Orient ont découvert que la banque avec laquelle elles faisaient affaire était à l'origine du boycottage. J'ai trouvé surprenant qu'ils parviennent à conclure le marché. Ils n'avaient pas eu à se conformer à la moindre demande de boycottage. Ils y avaient échappé en disant: «Non, nous ne voulons pas signer cela», mais le moment venu de toucher la lettre de crédit et d'obtenir leur argent, ils ont dû signer certains documents sans quoi ils n'auraient pas été payés. C'est ce qui a attiré mon attention sur cette question.